



Règlement de courses des 24H, 12H, 6H de Ploeren endurance Samedi 6 et dimanche 7 décembre 2014

Les compétitions sont ouvertes à toute personne majeure, licenciée ou non, justifiant d'un certificat médical, de moins d'un an, portant la mention obligatoire de non contre-indications à la pratique de la course à pied en compétition. Aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve de l'existence du certificat médical n'est pas faite (par sa présentation directe ou celle d'une licence 2013-2014).

Parcours en boucle de 1 000 mètres, à allure libre (course à pied ou marche) autour du stade Pierre-Le Douarin. Le mesurage a été réalisé avec une roue de géomètre, contrôlé avec un GPS.

Ces épreuves ne sont pas labellisées et ne comptent pour aucun championnat. Un classement officiel sera publié. Le calcul de la distance parcourue est assuré par une puce ChampionChip, à chaque tour.

Un ravitaillement des compétiteurs sera assuré par l'association Ploeren endurance, dans la grande salle du Spi, durant les 24 heures de compétition. Une zone de ravitaillement personnel sera réservée pour les coureurs. Une assistance médicale sera assurée. Des vestiaires et une salle de repos chauffés seront à la disposition des participants, dans la petite salle du Spi. Espace douche disponible.

Il est rappelé que tous les participants et accompagnateurs engagent leur propre responsabilité sur la voie publique, en dehors du circuit de compétition. Les vélos, trottinettes, rollers ou tout autre moyen de locomotion ne sont pas autorisés sur le parcours de compétition, hormis une « joëlette ». Les animaux accompagnateurs sont interdits.

En cas de conditions météorologiques défavorables (gel, neige, inondations), l'organisation se réserve le droit de supprimer sur la portion de terrain stabilisé. Dans ce cas, la distance de la boucle sera recalculée précisément à 800 mètres.

Tous les bénéfices des engagements des courses seront reversés intégralement à l'Association française contre les myopathies (AFM).

Dans le cadre de l'organisation du week-end Téléthon, la maire de Ploeren souscrit un contrat d'assurance avec la Maif.

Tarifs

- 24 heures en individuel : 32 € - 24 heures par équipe : 32 €.
- 12 heures : 20 €.
- 6 heures : 12 €.

Départs

- Samedi 6 décembre, à 12 h, pour les 24 heures.
- Samedi 6 décembre, à minuit, pour les 12 heures.
- Dimanche 7 décembre, à 6 h, pour les 6 heures.

Arrivée

- Dimanche 7 décembre, à 12 h, pour tous les compétiteurs.
- Rassemblement de tous les compétiteurs sur le parcours, quelques minutes avant 12 h.

Tracé du parcours des 24H, 12H, 6H pédestres Samedi 6 et dimanche 7 décembre 2014

